



Qualification Inter-comités Ain-Rhône 2023

U12 - Benjamin.e.s



Golf de La Bresse – Samedi 22 et dimanche 23 avril 2023

Ce Championnat compte pour le Mérite national Jeunes

Conditions de participation

Les joueurs/joueuses de nationalité française ou étrangère, devront, à la date limite d'inscription :

1. Être à jour de leur licence FFG 2023 auprès d'un golf de l'Ain ou du Rhône.
2. Être à jour de leur questionnaire de santé 2023.
3. S'être acquitté du droit d'inscription : 35 € pour les 2 jours.

Aucun remboursement ou débours ne sera effectué sur le montant de l'engagement dès lors que le joueur sera inscrit. Le joueur ou joueuse qui n'a pas acquitté son droit d'engagement ne peut pas jouer.

4. Remplir les critères d'âge et d'index suivants :

Catégorie	Index de jeu		Forme de jeu	
	Garçons	Filles	Garçons et filles	
U12 (nés 2011 ou après)	Maxi 36.4	Maxi 36.4	36 trous	Strokeplay score maxi 9
Benjamins/Benjamines (nés en 2009 et 2010)	Maxi 28.4	Maxi 32.4	36 trous	Strokeplay score maxi 9

Aucun surclassement n'est autorisé.

Forme de jeu

U12, Benjamins/Benjamine : 36 trous soit 18 trous par jour en Strokeplay score maxi 9.

Repères de départ : parcours « Jeunes » homologué selon le Vade-mecum FFG 2023.

Le Comité d'épreuve se réserve le droit d'adapter les repères de départ en fonction des conditions de jeu.

Inscription au plus tard **mercredi 19 avril 2023**

Inscriptions au plus tard **mercredi 19 avril 2023**

Les joueurs et joueuses licenciés dans l'Ain envoient leur inscription par e-mail au Golf de La Bresse secretariat@golfdelabresse.com et au Comité de l'Ain. winne.nienhuijs@orange.fr
(possibilité de regrouper plusieurs inscriptions sur une seule feuille d'inscription)

Les joueurs et joueuses licenciés dans le Rhône envoient leur inscription par e-mail au Golf de La Bresse secretariat@golfdelabresse.com et au Comité du Rhône ffggolf69@gmail.com
(possibilité de regrouper plusieurs inscriptions sur une seule feuille d'inscription)

TOUS les joueurs règlent leur droit d'inscription sur de **35 € sur le site Hello Asso**
<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain/evenements/qualification-intercomites-u12-benjamin-e-s-ain-rhone-2023>



Règlement de l'épreuve

Le règlement général des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG 2023). Il est complété par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

Qualification pour le Championnat Régional

- ⇒ Quota : L'accès au CFJ (Championnat de France Jeunes) pouvant se faire à différents niveaux, des quotas par qualifications Intercomités sont établis. Ces quotas dépendent du Mérites Jeunes paru début avril 2023.
- ⇒ Places pour le Championnat régional : elles sont attribuées dans l'ordre du classement de chaque catégorie à l'issue des 2 jours de qualification.

Exception : Les joueurs classés au Mérite Amateur Jeunes publié début avril directement qualifiés pour le Championnat Régional, ainsi que les joueurs de nationalité étrangère, ne rentrent pas dans le classement pour les places attribuées d'après les résultats des qualifications.

Quotas des qualifiés pour le Championnat Régional	U12		Benjamin		TOTAL
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	
Pays d'Auvergne – Loire					
Savoie – Haute Savoie					
Isère – Drôme/Ardèche – Haute Loire					
Ain - Rhône					

Conditions particulières

1. Chariot manuel obligatoires pour les U12
2. Chariots électriques : l'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
3. Utilisation des appareils de mesure : les appareils mesurant la distance ne sont pas autorisés pendant les 2 tours de la qualification. Ils restent autorisés lors de la partie de reconnaissance. (Cf. vade-mecum FFG)
4. Cadets : Les cadets sont interdits.
5. Accompagnants : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnants (parents, membres de la famille, entraîneurs, dirigeants, etc.) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire hors des zones de jeu (départs, fairways, greens, obstacles) et dans tous les cas à une distance ne leur permettant pas de donner des conseils.
Toute infraction au code du comportement par un accompagnant donnera lieu dans un premier temps à un avertissement et si l'infraction persiste, pourra entraîner une convocation devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le parcours. (cf. Vade-mecum FFG 2023)
6. Épreuve non-fumeur y compris pour les accompagnants.
7. Téléphones portables interdits durant l'épreuve.

Tout manquement au règlement sera sanctionné. La sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification du joueur.

Comité d'épreuve

Le Comité d'épreuve est constitué d'un membre du Comité de l'Ain, d'un membre du Comité du Rhône, du Président de la Commission Sportive du club hôte et de l'arbitre en charge de la compétition (ou de leur représentant).



Qualification Intercomités Ain-Rhône 2023

U12 - Benjamin.e.s



Golf de La Bresse – Samedi 22 et dimanche 23 avril 2023

Inscription

NOM	Prénom	Licence	Index	Année de naissance	Ain ou Rhône ?

Pensez à régler les 35 € d'inscription sur le site Hello Asso

<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain/evenements/qualification-intercomites-u12-benjamin-e-s-ain-rhone-2023>

